



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation du lieutenant-gouverneur John HARVARD, les députés sont réunis pour l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième législature.

Le lieutenant-gouverneur John HARVARD ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Bienvenue à la cinquième session de la trente-huitième Législature de la Province du Manitoba.

Il s'agit de la deuxième session de l'Assemblée législative depuis le vote de la population manitobaine en mai. Je suis fier de souligner que la composition de notre Assemblée, avec tous nos nouveaux députés, reflète de plus près la physionomie du Manitoba. Elle comprend le plus grand nombre de femmes élues dans l'histoire de notre province et elle compte la plus forte proportion de femmes de toutes les assemblées législatives canadiennes.

Je suis également fier de noter qu'aujourd'hui les personnes en fauteuil roulant ont pu entrer dans cet édifice par la porte principale. Cela marque une première au Canada pour un palais législatif provincial.

À la suite des dernières élections, et conformément au mandat reçu, votre gouvernement a continué à bâtir un avenir solide pour le Manitoba, en développant une économie innovatrice grâce à l'accroissement de notre population et de notre main-d'œuvre qualifiée, en construisant l'infrastructure provinciale afin de répondre aux besoins de ce nouveau siècle, en continuant de capitaliser sur notre avantage en matière d'énergie propre et en veillant à ce que le principe de durabilité environnementale fasse partie intégrante de toutes nos entreprises.

Au cours de la session, votre gouvernement présentera des mesures législatives et des initiatives visant entre autres :

- à améliorer les services de santé offerts aux femmes et à offrir de nouvelles options de services diagnostiques et de traitement aux enfants du Manitoba;
- à renouveler le réseau de transport et les corridors de commerce de notre province, dans le cadre d'un investissement de quatre milliards de dollars sur dix ans;
- à augmenter les possibilités d'acquisition de compétences et à aider les immigrants à faire la transition vers l'emploi;
- à offrir aux familles manitobaines davantage d'options pour la garde d'enfants;
- à protéger notre environnement en interdisant les produits de lave-vaisselle à forte teneur en phosphate, en plantant un million d'arbres de plus chaque année et en interdisant l'aménagement de nouveaux champs d'épuration dans les zones urbaines et les parcs provinciaux.

En outre, votre gouvernement coopère avec les entreprises manitobaines pour s'adapter aux conditions économiques changeantes. L'appréciation rapide de la valeur du dollar canadien pose un défi sérieux et immédiat à l'industrie manitobaine des exportations, en particulier dans les secteurs de la fabrication, de l'alimentation, de la foresterie, de la production cinématographique et du tourisme.

Depuis que la valeur du dollar a commencé à monter il y a cinq ans, la Province a collaboré étroitement avec ces secteurs. Plus récemment, le Manitoba s'est joint à d'autres provinces afin d'organiser une rencontre urgente avec le gouvernement fédéral pour coordonner une réponse nationale à la hausse du dollar. Pour sa part, le Manitoba mettra immédiatement en œuvre les plans d'action suivants :

- l'établissement d'une « équipe d'intervention rapide », de concert avec les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, afin de trouver une réponse rapide aux défis auxquels l'industrie fait face;
- l'élimination graduelle, à compter du 1^{er} janvier, de l'impôt provincial sur le capital des sociétés et l'augmentation à 70 % du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier;
- l'augmentation à 70 % du taux de remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles;
- la présentation d'une nouvelle politique pour l'établissement des prix du bois d'œuvre;
- un investissement immédiat de deux ans dans le programme de placements en actions en soutien des cinéastes manitobains, et l'amélioration en même temps des mesures incitatives offertes aux producteurs de films étrangers dans le but de promouvoir l'embauche locale;
- la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'industrie touristique « En route pour 2010 », dont l'objectif est de générer annuellement deux milliards de dollars en revenus du tourisme d'ici 2010.

De plus, le Manitoba travaille avec le gouvernement fédéral et les gouvernements d'États américains à la protection et à l'amélioration de notre accès aux marchés commerciaux clés. Compte tenu des mesures prises par les États-Unis pour renforcer la sécurité frontalière, le Manitoba commencera à délivrer un permis de conduire sécurisé qui constituera une forme d'identification sûre et abordable pour les voyageurs. Le nouveau permis sera offert dès l'automne 2008.

Par ailleurs, le Manitoba joue un rôle de premier plan dans la création d'un corridor commercial au centre du continent, et ce, pour relier notre port nordique de Churchill aux marchés commerciaux partout dans le centre des États-Unis et au Mexique. Pour promouvoir ce concept, le Manitoba a forgé une alliance avec des chefs d'entreprise, des gouvernements d'États américains et des administrations municipales situés tout au long du corridor. Une fois pleinement développé, cet itinéraire commercial comprendra un « port intérieur » à Winnipeg, avec des installations de prédédouanement pour le transport international de marchandises.

Innovation et compétitivité

Afin d'encourager la croissance économique future, le Manitoba a adopté un Plan stratégique de croissance économique centré sur l'innovation, sur la formation axée sur les compétences, sur l'abordabilité – tant pour la population que pour les entreprises –, et sur des plans stratégiques pour les secteurs clés de l'économie.

Ce cadre de travail a aidé à maintenir une croissance stable et régulière au cours des huit dernières années. En fait, le Manitoba a connu l'économie la plus stable au pays pendant cette période et, au cours de l'année écoulée, la province :

- a enregistré un taux de croissance qui la place au troisième rang des provinces les plus performantes, et les projections indiquent qu'elle occupera le deuxième rang en 2008;
- s'est classée au troisième rang en termes de croissance de l'emploi, à laquelle s'ajoutait un taux de chômage de 4,4 % seulement;
- a occupé la deuxième place quant à l'augmentation des investissements;

- a enregistré la croissance des exportations la plus importante au pays.

En consultation avec le Conseil consultatif économique du premier ministre et avec des intervenants de la province entière, le gouvernement entreprend les prochaines étapes dans la mise à jour et l'amélioration de ce plan stratégique. L'éducation et la formation continueront d'occuper une place importante, étant donné que la Province s'est engagée à entreprendre la plus grande augmentation de la formation en apprentissage de notre histoire. En effet, au cours des quatre prochaines années, 4 000 nouvelles places en apprentissage seront créées, grâce à une initiative de partenariat qui sera supervisée par le nouveau Conseil sur l'avenir de l'apprentissage.

Parmi les autres initiatives en matière d'éducation, citons :

- l'expansion du Collège universitaire du Nord, et une deuxième phase de dépenses en immobilisations pour les campus postsecondaires de Winnipeg et de Brandon;
- l'amélioration du Fonds de bourses du Manitoba, offrant un soutien direct aux élèves qui, autrement, n'auraient pas les moyens de poursuivre des études postsecondaires;
- l'ajout de services au marché du travail pour les immigrants, y compris une nouvelle stratégie de reconnaissance des qualifications.

La stratégie des conseils sectoriels, qui a connu un grand succès, sera reconnue dans les textes législatifs de la Province, et accrue par l'ajout de deux nouveaux conseils, l'un pour le secteur de la construction du Manitoba et l'autre pour le secteur des ressources du Nord. Parallèlement, la Province introduit de nouvelles mesures dans le but de réduire les formalités administratives, dont les mesures suivantes :

- la simplification du processus de délivrance de permis et licences d'exploitation, grâce au nouveau service PerLE;
- la possibilité de produire en ligne des déclarations de taxe sur les ventes au détail et d'autres taxes provinciales;
- la possibilité de se constituer en personne morale et d'enregistrer un nom commercial en ligne;
- la création d'un portail manitobain des entreprises, afin d'offrir à celles-ci un guichet unique sur Internet pour leurs rapports avec l'administration gouvernementale.

Le gouvernement s'emploie aussi à fournir plus efficacement des services à la population, notamment :

- des rapports en ligne sur les conditions de circulation routière;
- un guichet unique pour le remplacement de certificats de naissance perdus ou volés;
- la délivrance de cartes d'assurance sociale aux enfants manitobains, à la naissance;
- un « navigateur » de développement professionnel sous forme de guichet unique pour les élèves et les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Bien que tout engagement pris à l'égard des dépenses ou de la réduction des impôts et des taxes soit sous réserve des exigences de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le gouvernement procédera aux réductions d'impôt annoncées dans le Budget de cette année. Celles-ci comprennent :

- une réduction additionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de prélèvement dans la tranche d'imposition intermédiaire, qui passera de 13 à 12,75 %, et à laquelle s'ajoute une augmentation de 200 \$ de l'exemption personnelle de base;
- un remboursement de l'impôt sur le revenu représentant 60 % des droits de scolarité pour tous les diplômés postsecondaires qui vivent et travaillent au Manitoba.

Les changements les plus récents s'ajoutent à un bilan qui a vu l'impôt sur le revenu du Manitoba diminuer dans chaque Budget présenté par le gouvernement depuis 1999.

- À compter du 1^{er} janvier 2008, l'impôt sur le capital des corporations subira une nouvelle réduction, passant de 0,5 à 0,4 %, et à compter du 1^{er} juillet 2008, l'impôt sur les bénéfices des sociétés sera réduit de 14 à 13 %.
- Le 1^{er} janvier 2008, le taux d'imposition des petites entreprises sera de nouveau réduit, passant de 3 à 2 %. Grâce à cette réduction supplémentaire, le Manitoba, qui, en 1999, se classait au deuxième rang des provinces ayant les taux d'imposition des petites entreprises les plus élevés au Canada, sera en 2008 la province où ces taux sont les plus bas.

L'innovation et les idées sont devenues les moteurs les plus puissants de la croissance économique. La croissance spectaculaire du secteur de la biotechnologie au Manitoba au cours des huit dernières années, qui a mené à une augmentation de plus de 200 % de la production pharmaceutique, et la réussite de compagnies locales comme Cangene et IMRIS, démontrent la valeur des investissements en recherche et de la formation dans le cadre d'une stratégie sectorielle coordonnée.

Votre gouvernement s'est engagé à continuer d'encourager des liens efficaces entre les universités, les collèges, le gouvernement et le secteur privé. Les mesures prises par les chefs de file du Manitoba afin d'apprendre de ce qui se fait de mieux ailleurs, plus récemment dans les pays nordiques, aideront à guider notre orientation future.

Une croissance verte

Les Manitobains et Manitobaines peuvent être fiers que leur gouvernement ait été le premier du pays à entreprendre des initiatives relatives au changement climatique et que notre leadership à cet égard soit maintenant reconnu à l'échelle internationale. En Amérique du Nord, le Manitoba est le chef de file pour ce qui est des installations géothermiques et de la construction d'autobus éconergétiques, et il a récemment été placé en tête de liste au Canada dans le domaine des programmes d'efficacité énergétique.

L'année dernière, votre gouvernement a lancé de nouvelles mesures incitatives pour encourager l'achat de véhicules à faible consommation de carburant, ce qui a aidé à doubler la vente de voitures hybrides au Manitoba. Depuis 1999, de nouveaux fonds ont été investis dans l'aménagement de pistes cyclables et pédestres partout dans la province. Votre gouvernement a également rétabli le financement à part égale des transports en commun qui avait été éliminé au cours des années 1990, et il a augmenté la part provinciale du financement du service d'autobus de Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon.

Au cours de la session, le gouvernement présentera un texte législatif établissant les objectifs du Manitoba relatifs au Protocole de Kyoto, ainsi que les mesures requises pour les atteindre. La première étape consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient en l'an 2000, d'ici 2010. Il faudra ensuite s'attaquer à la forte croissance des émissions qui a eu lieu pendant les années 1990.

Pour faire suite à la conversion au gaz naturel de la centrale à charbon d'Hydro-Manitoba à Selkirk, le nouveau texte législatif tracera les grandes lignes d'une procédure pour fermer graduellement la centrale à charbon de Brandon, ce qui mettra fin à l'utilisation de charbon dans la production d'électricité au Manitoba. Également, le gouvernement rendra obligatoire le captage du méthane émis dans les grandes décharges.

La Province exporte son énergie propre, et elle contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des centrales à charbon d'autres gouvernements. Au cours de l'année, le Manitoba se joindra aux autres provinces de l'Ouest canadien pour examiner diverses options relatives à la création d'un réseau électrique est-ouest.

Fort du succès de ses projets d'efficacité énergétique dans le centre-ville de Winnipeg, à Brandon et dans la Première nation d'Island Lake, Hydro-Manitoba mettra en place au cours de l'année un nouveau programme à l'échelle de la province dans le but d'aider les Manitobains et Manitobaines à faible revenu à apporter des améliorations rentables et éconergétiques à leurs logements.

Chaque année, des milliers d'arbres sont plantés au Manitoba par des particuliers, par l'industrie, par des organismes communautaires et par la Province. Les arbres améliorent la fertilité des sols et en augmentent l'humidité, réduisent les risques d'inondations et fournissent un habitat à la faune. Ils jouent aussi un rôle crucial dans le contrôle du climat en éliminant le dioxyde de carbone de l'atmosphère. En un an, un arbre moyen absorbe 12 kilogrammes de dioxyde de carbone et émet assez d'oxygène pour une famille de quatre personnes.

Le gouvernement du Manitoba travaillera en partenariat avec la Manitoba Forestry Association et des groupes communautaires, et avec d'autres intervenants, afin de planter cinq millions d'arbres au cours des cinq prochaines années. Notre engagement de planter plus de cinq millions d'arbres fera officiellement partie de la campagne des Nations Unies intitulée « Plantons pour la planète : la campagne pour un milliard d'arbres ».

Nettoyage du lac Winnipeg

Tous les résidents du Manitoba comprennent que nous avons tenu pour acquis l'abondance de nos spectaculaires ressources hydriques. Chaque année depuis 1999, le gouvernement a mis en place des mesures visant à protéger la qualité de l'eau. L'année dernière, il a présenté une nouvelle stratégie majeure en vue de réduire la charge des éléments nutritifs dans les cours d'eau du Manitoba. Fondée sur les travaux du Conseil de gestion du lac Winnipeg, la stratégie est axée sur la réduction des niveaux d'azote et de phosphore.

Les prochaines étapes de la stratégie de nettoyage du lac Winnipeg seront annoncées au cours des prochains mois, y compris de nouvelles restrictions relatives à la teneur en phosphore des engrais pour les pelouses et des détergents à lave-vaisselle domestique, et de nouvelles mesures restrictives concernant les champs d'épuration des chalets et des résidences.

Les systèmes municipaux d'épuration des eaux d'égouts seront une composante essentielle de cette stratégie. Le Manitoba s'est déjà engagé à financer plus de la moitié des coûts associés à la modernisation de l'installation de traitement des eaux usées du secteur ouest de Winnipeg. Votre gouvernement s'engage aujourd'hui à investir 206 millions de dollars additionnels pour la modernisation des trois installations de traitement des eaux usées de Winnipeg, dans le cadre des négociations tripartites visant à répondre aux besoins d'immobilisations de la capitale. Votre gouvernement s'engage aussi à investir 150 millions de dollars dans des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les régions rurales et du Nord, en partenariat avec le gouvernement fédéral et les administrations locales. Si tous les ordres de gouvernement sont en mesure d'appuyer cette initiative, les investissements dans la protection des eaux du Manitoba s'élèveront à plus d'un milliard de dollars. Cela mènera à une réduction considérable des niveaux de phosphore et d'azote dans nos lacs et nos cours d'eau.

Un troisième volet de la stratégie pour le lac Winnipeg traite des sources agricoles de phosphore. La Commission de protection de l'environnement a évalué les efforts du Manitoba dans le but de réduire les niveaux d'éléments nutritifs générés par les exploitations d'élevage. Fondé sur les contributions des scientifiques et des experts agricoles, et sur les commentaires formulés lors de consultations communautaires tenues dans toute la province, le rapport de la Commission garantira que le Manitoba possède un plan solide et écologiquement viable pour le secteur de l'élevage.

Dans les mois à venir, votre gouvernement présentera une nouvelle stratégie de conservation de l'eau. Bien que les Manitobains et Manitobaines soient habitués à penser qu'ils disposent de ressources en eau abondantes, la réduction de la consommation quotidienne d'eau est en fait le moyen le plus simple d'améliorer l'efficacité de nos installations de traitement des eaux usées. Cela permet aussi aux entreprises et aux propriétaires de faire des économies. Notre nouvelle stratégie comprend notamment des mesures incitatives pour les consommateurs afin d'aider les Manitobains et Manitobaines à réduire leurs factures d'eau, tout en s'assurant que nous protégeons cette précieuse ressource pour les générations futures.

Des familles en santé

Les services de garde d'enfants sont d'une importance capitale pour les familles du Manitoba. Dans le Budget de 2007, votre gouvernement y a investi plus de 14 millions de dollars supplémentaires, afin de compenser l'écart créé par le retrait des fonds fédéraux et de veiller à ce que les engagements pris à l'égard des familles manitobaines soient respectés. Au total, depuis 1999, la Province a ajouté plus de 6 000 places de garde d'enfants subventionnées, soit une augmentation de 38 %. De nouveaux investissements ont également permis d'améliorer la formation du personnel actuel, d'augmenter les salaires et d'aider à former 700 nouveaux travailleurs de services à l'enfance, y compris 250 qui termineront leurs études cette année.

Au cours des deux prochaines années, votre gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que davantage d'enfants aient accès aux services de garde autorisés : il financera 2 500 places de plus, mettra sur pied un nouveau fonds de formation et de recrutement, et augmentera le salaire des travailleurs du secteur. Il s'agit là de la prochaine phase de notre vision des services de garde d'enfants, une vision qui reconnaît le rôle essentiel du développement des jeunes enfants dans leur réussite scolaire et leur future participation au marché du travail.

Prêter attention à la petite enfance et aux facteurs qui influent sur la maturité scolaire s'est avéré un moyen efficace d'obtenir de meilleurs résultats dans les écoles. De fait, le taux d'obtention de diplôme dans les divisions scolaires du Manitoba est passé de 73 % en 1999 à 84 % aujourd'hui. Nous présenterons cette année de nouvelles mesures visant à améliorer encore plus le taux de persévérance scolaire. Dans le même temps, votre gouvernement cherchera à établir un partenariat avec les Premières nations et le gouvernement fédéral dans le but d'améliorer ces deux taux.

La sécurité des enfants demeure une considération prédominante. Le nouveau plan de services de garde d'enfants prévoit, entre autres, l'élaboration d'une charte de la garde sécuritaire des enfants, qui donnera aux parents encore plus d'assurance sur la sécurité de l'environnement dans lequel leurs enfants sont gardés. Le même principe s'applique aux enfants d'âge scolaire. Pendant la session, nous introduirons des mesures législatives qui s'ajouteront aux initiatives déjà mises en œuvre par la Province et les divisions scolaires du Manitoba pour lutter contre l'intimidation.

À l'automne 2006, votre gouvernement a entamé la restructuration du système de protection de l'enfance, avec un investissement de plus de 48 millions de dollars visant à mettre en œuvre les recommandations de trois études réalisées par des agents indépendants de l'Assemblée législative. Parmi les mesures qui ont été prises, et qui ont permis de mettre au moins 70 % de ces recommandations en application, citons :

- le financement de plus de 150 nouveaux postes afin de réduire le nombre de cas des travailleurs de première ligne;
- une augmentation de 23 % des tarifs pour les foyers d'accueil;
- le recrutement de plus de 500 nouveaux foyers d'accueil;
- la transformation d'un système axé sur l'appréhension en un système axé sur la prévention, en fournissant aux travailleurs sociaux de première ligne les appuis dont ils ont besoin pour prévenir les situations de crise familiale.

Votre gouvernement s'est engagé sans réserve à lutter contre les dépendances et à améliorer les services de santé mentale en investissant plus de 40 millions de dollars d'immobilisations et de programmes dans ce secteur au cours des deux dernières années. Un nouveau centre de traitement des dépendances est en cours de construction à Thompson et l'aménagement à Winnipeg d'un service pour les urgences de santé mentale – le premier du genre au pays – est en cours de planification.

Nous avons lancé cette année une nouvelle stratégie de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale. Dans les douze prochains mois, nous allons introduire Connexion/Ensemble, un programme avant-gardiste d'assistance pour les jeunes adultes atteints de troubles causés par l'alcoolisation foetale, en particulier ceux qui quittent le programme de placement en foyer nourricier.

Ce mois de novembre a vu le lancement d'un nouveau programme provincial d'aide pour les enfants ayant une hyperactivité avec déficit de l'attention. L'objectif de ce programme est d'aider les enfants à bénéficier du traitement et des soutiens nécessaires pour pouvoir mener une existence productive.

Afin d'encourager tous les segments de la population à acquérir des habitudes de vie plus saines, votre gouvernement offre des renseignements, des programmes et des mesures incitatives. Les écoles et les collectivités du Manitoba sont déjà à l'avant-garde dans ce domaine. En effet, près de la moitié de nos écoles sont inscrites comme Écoles *en mouvement* et 76 collectivités sont inscrites comme Collectivités *en mouvement* depuis le lancement de ces programmes en 2005. Cette année verra le lancement de la nouvelle initiative Lieux de travail *en mouvement*, qui vise à encourager les Manitobains et les Manitobaines à incorporer l'activité physique dans leur journée de travail. À partir de cette année également, les élèves qui entament leur secondaire au Manitoba devront pratiquer des activités physiques chaque année pour pouvoir obtenir leur diplôme d'études secondaires. De plus, votre gouvernement introduira de nouvelles mesures législatives interdisant la vente de nourriture contenant des gras trans dans les distributeurs automatiques et les cafétérias des écoles.

Dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, la Province créera également un sentier spécial de randonnée et de cyclisme, qui s'ajoutera au réseau du Sentier transcanadien et aux autres pistes d'excursion construites au Manitoba depuis 1999. Ce sentier de 40 kilomètres sera baptisé *Sentier Duff Roblin* pour rendre hommage au premier ministre qui a entrepris la construction du canal de dérivation, et s'étendra de l'entrée du canal de dérivation, au sud de Winnipeg, jusqu'au réseau de pistes de randonnées du parc provincial de Birds Hill, au nord de la ville.

La culture au Manitoba est en plein épanouissement grâce au récent succès de la deuxième édition annuelle du Manito Ahbee Festival, qui s'est prolongé en une célébration de 10 jours cette année. Le Manitoba Theatre Centre fête son cinquantenaire et se rapproche à grands pas de son objectif de 10 millions de dollars pour sa caisse de dotation. Après avoir fourni une contribution de 1,3 million de dollars à la campagne de levée de fonds du MTC, votre gouvernement provincial offre maintenant un appui semblable à la caisse de dotation du Royal Winnipeg Ballet.

Au cours des 12 derniers mois, un incroyable total de 205 albums ont été produits par des artistes de studio d'enregistrement manitobains. Dépassant leur renommée antérieure, ces artistes et autres professionnels de l'industrie ont fait l'objet de 131 mises en candidature pour divers prix et ont ramené dans notre province un total de 39 prix nationaux. Et cette année, huit Manitobains ont été élus à l'Académie royale des arts du Canada, confirmant ainsi la renommée du Manitoba comme une province génératrice de talent artistique.

Services de santé

Améliorer les soins de santé auxquels la population du Manitoba a recours demeure une des priorités principales de votre gouvernement. Depuis 1999, des mesures importantes ont été prises pour contrer les répercussions des coupures de la décennie précédente, soit l'accroissement de la formation de professionnels de la santé et l'augmentation des effectifs, un programme d'immobilisations, et des innovations dans la prestation des services.

Ces changements ont eu un effet positif. Il y a aujourd'hui au Manitoba 235 médecins et 1 589 infirmières, et plus de 200 technologues, de plus qu'il y a huit ans. Ces augmentations ont été obtenues en inversant les politiques de ressources humaines des années 1990, qui avaient causé un exode massif de personnel infirmier et des réductions annuelles du nombre de médecins praticiens.

La modification des politiques d'embauche a été assortie d'un effort concerté d'expansion des possibilités de formation pour les professionnels de la santé. Cette expansion se poursuit cette année grâce aux initiatives suivantes :

- l'addition de places dans les programmes de formation en sciences infirmières des universités et collèges du Manitoba;
- l'addition de places dans le programme de la Faculté de médecine de l'Université du Manitoba;
- la création au collège Red River d'un programme de formation en soins primaires pour ambulanciers paramédicaux, afin d'accroître le potentiel des services d'urgence en régions rurales;
- l'augmentation du niveau de dotation des foyers de soins personnels – en vue d'atteindre un total de 400 professionnels supplémentaires, dont des infirmières et aides-infirmières, des diététiciens, des thérapeutes respiratoires et des ergothérapeutes. Ces additions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie à long terme d'amélioration de la qualité des soins aux personnes âgées.

Le deuxième pilier de notre stratégie est un programme d'immobilisations. À la fin des années 1990, les établissements de santé dans l'ensemble de la province étaient dans un état de dégradation. Grâce au réaménagement du Centre des sciences de la santé, à la reconstruction du Centre régional de santé de Brandon et au remplacement de l'hôpital de Swan Valley, chirurgiens et infirmières opèrent maintenant dans des salles de chirurgie ultramodernes. Des hôpitaux ont été bâtis, à Gimli et dans la région de Morden-Winkler, et une salle d'urgence a récemment ouvert ses portes au Pas.

Le programme d'immobilisations se poursuit cette année avec la planification et la construction d'un nouvel hôpital à Selkirk, l'addition de salles d'opérations à l'Hôpital Ste-Anne et le réaménagement du service d'urgence de l'hôpital Bethesda à Steinbach. Des services de dialyse seront ajoutés à Winnipeg, à Russell et à Gimli, ainsi que dans les collectivités de Premières nations de Berens River, Norway House et Peguis.

Votre gouvernement s'est également engagé à investir de manière importante dans la prestation des services de santé aux femmes et à leurs bébés. Des consultations commenceront sous peu pour mettre au point un plan de remplacement de l'hôpital des femmes du Centre des sciences de la santé par un établissement ultramoderne. On prévoit également l'établissement d'un centre de naissance du secteur sud et le réaménagement de la maternité de l'Hôpital général Saint-Boniface.

L'innovation est le troisième pilier de notre stratégie. Grâce aux investissements effectués dans la technologie du scalpel gamma au Centre des sciences de la santé, le Manitoba est devenu un centre national de neurochirurgie.

De nouveaux investissements dans les techniques non invasives de chirurgie permettront de réduire le temps de récupération des patients et d'obtenir de meilleurs résultats. On prévoit l'introduction d'une nouvelle version du scalpel gamma et d'un appareil *ARTISTE^{MC}*, lequel permet d'extraire les tumeurs cancéreuses sans chirurgie invasive. Ces deux technologies seront mises en service en 2008.

Les enfants recevront de meilleurs soins grâce à l'installation d'un nouvel appareil d'IRM et d'une salle de cathétérisme cardiaque à l'Hôpital pour enfants, et à l'aménagement d'une clinique pédiatrique de traitement de l'asthme et des allergies.

Investir dans l'innovation est essentiel au recrutement de spécialistes. Le Manitoba a recruté deux cardiologues pédiatriques, et le lancement d'un programme d'ophtalmopédiatrie cette année a permis le recrutement d'un spécialiste dans ce domaine. Ce nouveau personnel s'ajoutera aux 103 spécialistes additionnels venus s'installer au Manitoba depuis 1999.

Investir dans les professionnels et les immobilisations du secteur de la santé ainsi que dans l'innovation a mené à une amélioration appréciable de la prestation des services, et la population du Manitoba profite maintenant d'une réduction des principaux délais d'attente.

- La période d'attente pour une séance de radiothérapie est maintenant d'une semaine, alors que dans les années 1990, il fallait attendre jusqu'à six semaines.
- Les délais d'attente actuels pour un examen d'IRM et pour un tomodensitogramme sont respectivement de six et huit semaines, alors qu'ils étaient de 32 et 16 semaines dans les années 1990.
- Le temps d'attente pour une chirurgie de la cataracte a été réduit à 11 semaines, alors qu'il atteignait 22 semaines dans les années 1990, et le délai d'attente médian pour l'ensemble des chirurgies orthopédiques est passé de 37 semaines à 25 semaines.
- Le délai d'attente médian pour une chirurgie cardiaque non urgente au Manitoba est maintenant de 13 jours seulement, soit le plus court du pays.

Les investissements effectués dans les programmes diagnostiques à l'extérieur de Winnipeg ont non seulement aidé à réduire les délais d'attente, mais ils ont également facilité le traitement des patients ruraux. Le nouvel appareil d'IRM du centre de santé de Boundary Trails est le deuxième à avoir été installé à l'extérieur de Winnipeg. Il y a dix ans, la plupart des patients devaient se rendre à Winnipeg pour un tomodensitogramme; aujourd'hui, cet important test diagnostique peut être effectué à Brandon, à Steinbach, à Morden-Winkler, à Thompson, au Pas, à Selkirk et à Portage-la-Prairie.

Les mesures de réduction des délais d'attente pour les interventions chirurgicales et les tests essentiels ont été élargies afin d'inclure une gamme d'importants services de santé, y compris le traitement des troubles du sommeil, les tests de densité osseuse, les échographies et le traitement de la douleur. Il y a quelques mois, le Manitoba a signé avec le gouvernement fédéral une entente qui visait à établir une garantie sur les délais d'attente pour les séances de radiothérapie pour les patients atteints de cancer, devenant ainsi la première province après le Québec à mettre en place une garantie sur les délais d'attente.

Des collectivités plus sûres

Les Manitobains et Manitobaines veulent se sentir en sécurité dans leurs propres collectivités. Notre population s'attend à ce que les personnes qui commettent des actes de violence ou se livrent à des activités liées au crime organisé subissent des conséquences appropriées. Elle compte sur tous les ordres de gouvernement pour mettre en place des mesures efficaces en vue de contrer les nouvelles tactiques utilisées par les criminels, et pour offrir des programmes qui aideront les jeunes à faire des choix de vie plus positifs.

Les stratégies efficaces de prévention du crime mènent à des résultats concrets. Grâce aux efforts soutenus du Groupe de travail sur la prévention du vol automobile, le nombre de véhicules volés a diminué radicalement au Manitoba, soit de 26 % cette année par rapport à l'année dernière. Bien que le taux de vols demeure encore trop élevé, la baisse est encourageante et illustre le besoin continu de conjuguer les efforts afin de lutter contre le crime.

Votre gouvernement a pris des mesures contre le crime en recrutant plus d'agents de police et de procureurs, en collaborant avec le gouvernement fédéral en vue de durcir les conséquences judiciaires pour les criminels et en offrant plus de choix positifs aux jeunes à risque d'être attirés par les activités criminelles. C'est une stratégie que nous poursuivrons dans l'avenir.

- Depuis 1999, 155 postes de policiers ont été créés dans l'ensemble du Manitoba et le nombre de procureurs de la Couronne est passé de 88 à 111. Cette année, d'autres agents de police seront embauchés. Il s'agit de la première étape d'un nouvel engagement concernant la création de 100 postes de policiers et de 20 postes de procureurs.
- En septembre dernier, une délégation provinciale s'est rendue à Ottawa afin de demander des modifications au *Code criminel* et à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Ces propositions de modifications comprennent des mesures plus strictes pour les contrevenants dangereux, un durcissement des conditions de mise en liberté sous caution et des peines d'emprisonnement obligatoires pour les personnes qui commettent des crimes avec des armes à feu, ainsi que la mise en place de mesures relatives à la conduite avec facultés affaiblies. Le Manitoba appuie les modifications législatives annoncées dans le Discours du Trône du gouvernement fédéral et continuera à collaborer avec tous les intervenants à Ottawa dans le but de faire renforcer nos lois nationales.
- Cette année, deux programmes de prévention, qui ont connu un très grand succès quant à l'offre de choix positifs aux jeunes, seront élargis : le programme Lighthouse, qui offre aux jeunes des endroits où ils peuvent pratiquer des sports, étudier ou naviguer en ligne durant les soirées, et le programme Volte-face, qui offre différents choix d'excursions aux enfants de moins de 12 ans ayant des démêlés avec la justice, et qui permet de faire le suivi de leur cas.

Pour coordonner la lutte contre les gangs et le crime organisé, le gouvernement du Manitoba a créé une unité de lutte intégrée contre le crime organisé. L'unité réunit la Gendarmerie royale du Canada, le Service de police de Winnipeg et le Service de police de Brandon dans l'application d'une stratégie unique axée sur le renseignement. Grâce au travail effectué par la Section de poursuite des gangs du Manitoba au cours des quatre dernières années, 737 membres de gangs ont enregistré un plaidoyer de culpabilité ou ont été déclarés coupables d'un crime, et plus de 400 d'entre eux sont incarcérés.

Dans les mois à venir, votre gouvernement ajoutera, pour la région de Brandon, un procureur de la Couronne assigné à la poursuite de crimes commis par des gangs. Les dispositions législatives qui seront présentées au cours de la session comprendront des mesures de protection pour les personnes qui témoignent contre des gangs et une loi sur la confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement, qui sera appliquée par une unité spécialisée du ministère de la Justice.

En outre, votre gouvernement continuera à fournir aux policiers et aux procureurs des outils innovateurs d'application de la loi. La *Loi sur les bâtiments fortifiés*, qui est entrée en vigueur en 2002, a entraîné l'enlèvement des fortifications de 17 bâtiments. Depuis leur entrée en vigueur au Manitoba, les dispositions innovatrices de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* ont permis de mettre fin à 258 entreprises de prostitution, de consommation de drogues et d'inhalation de substances intoxicantes. Cette loi sert maintenant de modèle pour des lois semblables en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. Deux équipes d'enquêteurs seront ajoutées pour aider à fermer encore plus de refuges pour les criminels.

L'exploitation sexuelle des enfants est un crime que votre gouvernement cible expressément depuis 1999. L'initiative manitobaine Cyberaide.ca, lancée en 2002, est aujourd'hui élargie à l'échelle nationale. Elle a permis la fermeture de 1 100 sites Web de pornographie juvénile et a mené à 20 arrestations. Le Manitoba a été une des premières provinces à mettre en place des salles d'audience adaptées aux enfants, conçues de manière à rendre l'expérience des enfants qui témoignent moins traumatisante. Grâce aux efforts du Manitoba, les ministres de la Justice des provinces et des territoires du Canada ont signé, plus tôt ce mois-ci, un protocole national sur l'alerte AMBER, qui aidera à ramener des enfants enlevés dans leur foyer, sains et saufs.

Cette année, un procureur de la Couronne sera affecté exclusivement aux causes ayant trait à l'exploitation des enfants. Il travaillera en collaboration avec les services de police, les enquêteurs provinciaux et les offices de protection de l'enfance.

Inclusion et citoyenneté

Le taux de pauvreté infantile au Manitoba a chuté de 25 % depuis 1999 et celui des familles sous la responsabilité d'une mère seule a baissé de 47 %. Ces améliorations sont encourageantes, mais aucun niveau de pauvreté n'est acceptable dans une société prospère. Il reste du travail à faire, et nous poursuivons donc nos efforts.

L'année dernière, votre gouvernement a annoncé le lancement du programme Travail profitable, une stratégie quadriennale visant à appuyer les familles de travailleurs à faible revenu et à faire en sorte que plus de Manitobaines et Manitobains passent de l'aide sociale à l'emploi. Nous luttons contre la pauvreté en créant des emplois et en aidant les employeurs à combler les nombreux postes vacants au Manitoba. Nous avons récemment annoncé des programmes permettant d'offrir plus de possibilités de formation et de diriger les personnes qui cherchent du travail vers des emplois. Les municipalités, les entreprises à but non lucratif et d'autres employeurs peuvent maintenant recevoir une subvention basée sur le salaire minimum afin d'embaucher et de former des bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans les mois à venir, une augmentation du salaire minimum sera annoncée, conformément aux consultations antérieures de la Commission du salaire minimum du Manitoba. Des mesures additionnelles seront annoncées dans l'année à venir pour aider à réduire la pauvreté et à augmenter la participation au marché du travail, y compris une nouvelle prestation pour enfants qui appuiera davantage les familles dont les parents travaillent.

En poursuivant sur la lancée du projet des villes-amies des aînés et de l'initiative des collectivités rurales et éloignées amies des aînés de l'Organisation mondiale de la Santé, et forte de l'expérience acquise dans le cadre de ces initiatives, la Province prendra les mesures requises afin que les collectivités manitobaines soient prêtes à répondre aux besoins de la population croissante des aînés. Cette année, le populaire programme SécurAide sera élargi. Votre gouvernement collaborera avec les conseils de ressources pour les personnes âgées en vue d'offrir des programmes qui accroissent l'autonomie des personnes âgées et qui leur rendent la vie plus agréable.

Votre gouvernement a joué un rôle actif relativement aux questions de transparence et d'obligation redditionnelle. Au cours de la session, des modifications seront apportées aux lois électorales du Manitoba dans le but d'augmenter la participation au processus démocratique et d'améliorer l'obligation redditionnelle, l'accessibilité et la transparence pour toute la population. Le gouvernement créera un poste de commissaire indépendant qui aura le pouvoir de rendre des ordonnances afin de faire observer la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Manitoba. En outre, les modifications recommandées par le vérificateur général du Manitoba seront apportées afin d'améliorer la portée et la transparence des documents budgétaires de la Province et de terminer le processus de transition vers la production de budgets sommaires.

La *Loi sur les services de placement* sera modifiée pour protéger les travailleurs qui ne sont pas couverts par les lois existantes sur le travail.

Le nord du Manitoba

Votre gouvernement a collaboré étroitement avec les collectivités du Nord en vue d'améliorer la prestation des services de santé et d'éducation, d'améliorer l'infrastructure, d'établir des ententes de partage des ressources et d'accélérer le règlement des revendications territoriales issues des traités.

Dans le cadre de ces partenariats, qui se poursuivront au cours de l'année à venir, on procédera à l'amélioration des installations du campus principal du Collège universitaire du Nord, au Pas et à Thompson, et à l'ajout de campus satellites dans les collectivités éloignées. Cette nouvelle étape de l'enseignement postsecondaire dans le Nord coïncide avec la nomination de l'ancien chef national, M. Ovide Mercredi, au poste de premier chancelier du Collège universitaire du Nord.

Dans le prolongement des projets pilotes du Fonds des bourses d'études du millénaire et de l'initiative Standing Tall, élaborée en collaboration avec la Fédération des Métis du Manitoba, le Manitoba cherchera à former un partenariat tripartite en vue d'améliorer l'enseignement primaire et secondaire dans le Nord.

Le Manitoba a collaboré avec l'Assembly of Manitoba Chiefs afin d'élaborer un mandat pour le Fonds de croissance économique des Premières nations, et la Province annoncera sous peu la composition du conseil d'administration de ce nouveau Fonds. On élabore aussi en collaboration avec la Fédération des Métis du Manitoba une stratégie de développement économique pour les Métis.

La formation de professionnels de la santé axée sur l'offre de soins dans le Nord sera élargie, grâce au Collège universitaire du Nord et à l'Université du Manitoba, et de nouveaux appareils de dialyse permettront de mieux répondre aux besoins des patients des collectivités éloignées. En outre, l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord sera élargie grâce à la création d'une serre commerciale à Grand Rapids; elle compte déjà 27 collectivités qui participent à des programmes de jardins communautaires et qui jouent un rôle au sein de l'organisme Manitoba Food Charter.

Votre gouvernement a entrepris la création de programmes axés sur la rive est du lac Winnipeg. Ils visent entre autres à moderniser des résidences, à améliorer l'accès par voie aérienne et à adapter le réseau des routes d'hiver en vue de répondre aux pressions du changement climatique. Une table ronde consultative de la jeunesse sera créée pour permettre aux jeunes des collectivités des Premières nations éloignées de discuter des défis auxquels ils sont confrontés et de chercher à les résoudre.

La construction d'une route praticable en tout temps qui desservira à l'année longue les collectivités éloignées de la rive est constitue une priorité fondamentale. Ce plan est compatible avec l'initiative de désignation d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO et de protection de la forêt boréale de l'est du Manitoba.

Cette année, les travaux commenceront sur le premier tronçon de la route praticable en tout temps, de Hollow Water à Bloodvein, avec la construction de deux ponts. On est en train de choisir l'itinéraire du deuxième tronçon, jusqu'à Berens River. Le gouvernement du Manitoba amorcera le travail de conception et le processus d'approbation environnementale, tout en cherchant à établir un partenariat de financement avec le gouvernement fédéral pour la totalité de la route. Les collectivités des Premières nations participeront pleinement aux travaux de construction et à la création de possibilités touristiques, de formation et d'emplois connexes.

Les régions rurales du Manitoba

Cette année, les agriculteurs manitobains ont des récoltes de haute qualité pour lesquelles ils obtiennent de bons prix. De plus, la valeur de leurs terres continue d'augmenter tandis que leurs impôts fonciers baissent. Votre gouvernement continuera à réduire la taxe scolaire applicable aux terres agricoles, en en augmentant le remboursement, lequel permet actuellement aux agriculteurs de réaliser des économies de 29 millions de dollars par année.

Bien que les prix presque records des récoltes bénéficient aux producteurs de ces cultures, ils ont entraîné la hausse du prix des aliments fourragers pour les éleveurs de bétail. Des programmes de protection du revenu existent pour ces éleveurs et tous ceux touchés par les défis actuels de l'économie agricole. Cette année, le Manitoba dépensera 95 millions de dollars dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin d'aider les agriculteurs manitobains. Votre gouvernement a aussi montré son appui par d'autres moyens, entre autres en continuant d'appuyer le système de guichet unique de la Commission canadienne du blé.

Pour assurer que des mesures de soutien soient en place en cas de revers dans le secteur agricole, la Province est en cours de négociations pour créer un nouveau filet de sécurité fédéral-provincial et elle fait pression pour qu'on apporte les changements recommandés par les agriculteurs manitobains. Plus particulièrement, la Province encouragera vivement le gouvernement fédéral à continuer de jouer le rôle de premier plan en ce qui concerne l'aide financière en cas de catastrophe dans le secteur agricole.

Il y a un an, la Province a amélioré le Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux, ce qui a doublé la valeur monétaire des garanties de prêts aux petites entreprises rurales. Dans les mois à venir, la Province consultera les intervenants concernés et les établissements de crédit sur l'élargissement du programme réussi Pont entre les générations afin qu'il soit aussi offert aux petites entreprises rurales et aux pêcheurs. Nous entamerons également des consultations avec le secteur coopératif du Manitoba pour établir les bases d'une relation plus solide et d'un meilleur soutien dans toute la province.

Dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement fédéral, la Province lancera Chaîne de valeur Manitoba, un modèle d'entreprise innovateur qui encourage des partenariats officiels entre les producteurs agricoles, les entreprises de transformation et les fournisseurs dans le but de développer et de commercialiser des marchandises spécialisées du Manitoba comme le porc Berkshire, les baies et les produits biologiques. Les chaînes de valeur sont conçues dans le but de développer des produits qui répondent à la demande croissante des consommateurs pour des produits spéciaux, notamment les produits locaux, biologiques, favorables au mieux-être et bénéfiques à la santé.

Cette année verra aussi la mise en œuvre intégrale des mesures obligatoires en ce qui concerne l'éthanol annoncées en 2003, lesquelles seront appuyées par l'expansion de 150 \$ millions de dollars de l'usine de production d'éthanol Husky à Minnedosa. L'étape suivante dans la stratégie des biocarburants du Manitoba sera l'élaboration de mesures obligatoires en ce qui concerne le biodiésel, ce qui aura pour effet d'appuyer le développement des petites usines partout au Manitoba, y compris celles déjà en cours de construction à Arborg, à Rapid City et à Beausejour.

Les centres urbains

Votre gouvernement a établi des partenariats en vue d'améliorer les conditions économiques, sociales et physiques dans les quartiers centraux de Winnipeg, de Brandon et de Thompson, dans le cadre du programme réussi Quartiers vivants. Cette année verra la mise en place intégrale de ce programme dans cinq nouveaux centres urbains, soit à Flin Flon, au Pas, à Dauphin, à Portage-la-Prairie et à Selkirk.

Nous continuerons notre collaboration fructueuse avec la Ville de Winnipeg et le gouvernement fédéral pour les projets associés au Partenariat La Fourche-Nord de l'avenue Portage et à CentreVenture, et nous appuierons le projet de Renaissance Brandon, récemment annoncé.

Dans les mois à venir, votre gouvernement annoncera aussi plusieurs initiatives dans le cadre d'une nouvelle stratégie provinciale de logement. Les annonces concerneront, notamment, la construction d'habitations à loyer modéré dans les centres urbains de la province et la rénovation de plus de 13 000 unités de logement social.

Votre gouvernement va commencer à mettre en œuvre un plan pour doubler le financement des installations de loisirs partout dans la province, y compris les installations proposées à Winnipeg, à Brandon, au Pas et à Portage-la-Prairie, ainsi que la bibliothèque de Selkirk.

La Province va fournir le financement nécessaire à l'ajout de quatre postes de pompiers à Brandon, ainsi que quatre postes à Thompson et quatre à Portage-la-Prairie, afin d'améliorer la sécurité du public et l'intervention en cas d'incendie. En outre, elle fournira 3,8 millions de dollars à la Ville de Winnipeg pour appuyer la création de 20 postes de pompiers ainsi que d'autres améliorations au service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de la ville.

L'amélioration des routes et des ponts est une priorité pour nos centres urbains. Le remplacement du pont de la 18^e Rue, à Brandon, est en cours. Pendant l'année à venir, la première section d'un nouveau pont double sera construite, puis l'ancien pont sera démoli. La deuxième section sera construite en 2009. La réalisation du projet de la route d'accès est se poursuit aussi à Brandon, l'arpentage et l'acquisition de terrains ayant été terminés en 2007. On s'attend à ce que la construction commence à l'automne 2008.

En plus de fournir un financement à long terme pour la modernisation des installations de traitement des eaux usées de Winnipeg, le gouvernement du Manitoba va poursuivre son travail avec la Ville sur des projets de transport prioritaires. Il a pris l'engagement d'investir 125 millions de dollars sur cinq ans dans les artères urbaines. En outre, l'amélioration de la route périphérique, y compris l'élargissement à quatre voies du tronçon au nord-est de Winnipeg, bénéficiera d'un financement de 85 millions de dollars.

Cette année, grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, la ville de Winnipeg est protégée contre des inondations à récurrence de 300 ans. D'ici le printemps 2008, elle sera protégée contre les inondations à récurrence de 500 ans. Nous sommes en bonne voie pour atteindre en 2009 l'objectif d'un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans.

Le gouvernement provincial travaille de concert avec la famille Asper, la collectivité et le gouvernement fédéral à l'obtention de fonds d'immobilisations et de fonctionnement pour le Musée canadien des droits de la personne. Au cours de l'année à venir, votre gouvernement entend contribuer 40 millions de dollars à la création du premier musée national situé ailleurs qu'à Ottawa.

* * *

Pour terminer, j'aimerais souligner que Sa Majesté la Reine et son mari le Prince Phillip célèbrent aujourd'hui leur 60^e anniversaire de mariage.

J'aimerais aussi faire remarquer que le 18 février, les Manitobains et Manitobaines observeront pour la première fois la *journée Louis Riel*, notre nouvelle fête provinciale, qui rend hommage au fondateur du Manitoba et célèbre le patrimoine autochtone de notre province.

Mardi 20 novembre 2007

En outre, le Manitoba accueillera en 2008 la cérémonie des Canadian Country Music Awards et le Championnat canadien de curling masculin.

Je suis certain que tous les Manitobains et Manitobaines se joindront à moi pour adresser nos meilleurs vœux de succès aux Manitoba Bisons, qui disputeront cette fin de semaine la Coupe Vanier, et aux Blue Bombers de Winnipeg, qui sont en finale de la Coupe Grey.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

PRIÈRE

M. le *premier ministre* DOER propose la première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office*.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* DOER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes